



Pernod Ricard

*Créateurs de convivialité*

# Supplier CSR Commitment

## Engagement RSE Fournisseur

### Introduction

Chez Pernod Ricard, nous estimons que notre succès est fortement lié à la manière dont nous gérons nos activités, agissant de manière responsable tout le long de la chaîne logistique, inspirés par nos valeurs Groupe: Esprit entrepreneur, Confiance mutuelle, Sens de l'éthique.

Nous nous sommes engagés à contribuer au Développement Durable à travers nos activités et dans notre sphère d'influence. Cet engagement a été renforcé par la signature du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) en 2003, la mise en place de notre Code Ethique Achats, les Engagements de Pernod Ricard en faveur du Développement Durable et notre Charte Pernod Ricard.

Opérant dans plus de 70 pays différents, nous sommes constamment en contact avec un grand nombre de fournisseurs dans des secteurs d'activité variés: matières premières agricoles, articles d'emballage, maintenance et co-packing, services marketing, etc... Nous reconnaissons qu'une partie de notre impact sur la société et sur l'environnement s'exerce à travers nos fournisseurs. C'est pourquoi les Achats Responsables sont une part essentielle de notre responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Notre politique est de travailler en relation étroite avec nos fournisseurs à travers le monde et d'améliorer notre impact indirect sur la société et sur l'Environnement, contribuant ainsi au Développement Durable. L'objectif de cet Engagement RSE Fournisseur est d'encourager nos fournisseurs à améliorer leurs pratiques et à les aider dans cette démarche, améliorant ainsi la qualité de vie des personnes que nous impactons indirectement et contribuant à la protection de l'environnement.

Par conséquent, Pernod Ricard demande à ses fournisseurs et sous-traitants ("Sociétés") de partager ces initiatives en s'engageant eux-mêmes dans une approche d'amélioration continue.

### Principes

Cet Engagement RSE Fournisseur est fondé sur le code de conduite du "Business Social Compliance Initiative" (BSCI) et est en accord avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les Conventions des Nations Unies sur les droits des enfants et l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes, le Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En signant cet Engagement RSE Fournisseur, la Société s'engage, dans sa zone d'influence, à reconnaître les standards sociaux et environnementaux établis dans cet Engagement RSE Fournisseur et de prendre les mesures appropriées pour les mettre place et s'y conformer. La Société doit aussi s'assurer que cet Engagement RSE est respecté par ses sous-traitants. Nous encourageons manifestement nos fournisseurs à développer et diffuser leur propre Engagement RSE Fournisseur auprès de leurs fournisseurs.

En préambule aux paragraphes suivants, la Société s'engagera à agir en accord avec les règlements nationaux et internationaux applicables en termes de responsabilité sociale et environnementale. En outre, la Société est fortement encouragée à mettre en place des systèmes de gestion appropriés, de préférence au travers d'une certification si disponible.

## 1) Travail et Droits de l'Homme

### Interdiction de la Discrimination

Aucune discrimination ne doit être tolérée par la Société dans le cadre de l'embauche, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, la cessation du contrat ou la retraite, basée sur le genre, l'âge, la religion, la race, la caste, la naissance, le milieu social, le handicap, l'origine ethnique et nationale, la nationalité, l'appartenance à une organisation de travailleurs dont les syndicats, l'affiliation politique ou les opinions, l'orientation sexuelle, les responsabilités familiales, le statut marital, ou tout autre condition qui pourrait donner lieu à de la discrimination.

### Interdiction du travail des enfants

Le travail des enfants, tel que défini par l'OIT et les Conventions des Nations Unies et/ou une loi nationale applicable, est interdit. Dans le cas où des enfants mineurs seraient trouvés en train de travailler, leur employeur devra leur procurer un support financier et autre adéquat pour que lesdits enfants puissent être scolarisés durablement jusqu'à la fin de leur enfance.

### Interdiction du travail forcé et obligatoire et de mesures disciplinaires

Toutes formes de travail forcé, telles que la rétention d'acomptes, de salaires et de bénéfices ou la rétention de documents d'identité du personnel, sont interdites. Le personnel doit avoir le droit de quitter le lieu de travail après avoir accompli une journée de travail standard, et être libre de mettre fin à son emploi à condition de donner un préavis raisonnable à son employeur. La Société traitera tout le personnel avec dignité et respect. La Société ne doit pas utiliser ni tolérer l'utilisation du châtiment corporel, de la coercition physique ou mentale ou des injures verbales sur le personnel.

### Santé et sécurité du lieu de travail

Un environnement de travail sain et sûr sera pourvu et la Société prendra des mesures effectives pour prévenir de potentiels accidents et blessures de travailleurs se produisant lors de la réalisation de leur travail, en réduisant les causes de danger inhérentes à l'environnement de travail.

### Temps de travail

Toutes les lois nationales applicables et les standards de l'industrie en matière de temps de travail et jours fériés doivent être respectés par la Société. Le temps de travail hebdomadaire maximum admissible est celui tel que défini par la loi nationale mais ne doit pas dépasser 48 heures de manière régulière et les heures supplémentaires hebdomadaires ne doivent pas dépasser 12 heures. Un employé a droit à au moins une journée libre suite à six jours travaillés consécutifs.

### Rémunération

Les salaires payés pour la durée légale du travail, les heures supplémentaires et les dépassements horaires doivent respecter ou dépasser les minima légaux ou les standards de l'industrie. La Société doit s'assurer que les salaires et la composition des bénéfices sont exposés clairement et régulièrement aux travailleurs et appliqués en respect total de toutes les lois applicables. Toute heure supplémentaire doit être payée avec un supplément tel que défini par la loi nationale ou les standards de l'industrie.

### Liberté d'Association et droit aux négociations collectives

Tout membre du personnel doit avoir le droit de former, rejoindre, et organiser les syndicats de son choix et de négocier pour eux en leur nom avec la Société. Dans des situations où le droit à la liberté d'association et aux négociations collectives est réduit par la loi, la Société devra permettre aux travailleurs d'élire librement leurs propres représentants.

## 2) Santé et Sécurité

La Société s'engage à respecter les principes suivants:

### Sécurité du Personnel

L'exposition des travailleurs à des dangers potentiels concernant leur sécurité (par exemple, exposition aux risques électriques ou autres sources d'énergie, au risque feu, aux risques liés au transport sur site de toute nature, aux risques de chute, etc. ) doit être évalué par une analyse de risques et maîtrisé par des contrôles administratifs, la mise en place de maintenance préventive et des procédures de sécurité au travail, accompagnées d'une formation continue à la sécurité. Là où les dangers ne peuvent être maîtrisés de manière adéquate à l'aide de ces moyens, il doit être fourni aux travailleurs un équipement de protection individuel (EPI) adapté et bien entretenu. Le personnel doit être impliqué dans l'identification de tous nouveaux risques.

### **Préparation aux situations d'urgence**

Les situations potentielles d'urgence doivent être identifiées et évaluées. Leurs impacts seront réduits par la mise en place de mesures de protection et de prévention incluant des plans d'urgence et des procédures de réponse à ces situations d'urgence. Ceci devrait être maîtrisé plus en amont par du reporting sur les situations d'urgences, la notification aux employés, des procédures d'évacuation, la formation des travailleurs et des exercices d'entraînement. L'utilisation d'équipements appropriés de détection et d'extinction de feu et de plans de reprise, et l'existence de sorties de secours adaptées sont essentielles.

### **Accident du travail et Maladie professionnelle**

Des organisations et des procédures doivent être en place pour conduire des analyses de risques afin de prévenir, protéger, suivre, documenter et gérer les accidents et maladies du travail. Cela inclut des mesures pour inciter les travailleurs à rapporter eux-mêmes l'enregistrement et la classification des accidents et maladies. En outre, l'analyse de chaque cas et la mise en place d'actions correctives pour éliminer ses causes facilitera le retour des employés au travail. Cela inclut la gestion des matériels et la mise à disposition de traitement médical adapté.

### **Installation sanitaire, nourriture et logement**

Doivent être fournis aux travailleurs l'accès direct à des toilettes propres, à de l'eau potable et à des installations saines de préparation, de stockage et de consommation alimentaire. Le logement des salariés, s'il est fourni par la Société, doit être entretenu, sain et sûr, et possédant des sorties de secours adaptées. Devront également être fournis de l'eau chaude pour les bains et douches, un système de chauffage et de ventilation adaptés et un espace personnel raisonnable avec des accès adaptés. Toutes ces mesures doivent être régulièrement contrôlées afin d'éviter la création de nouveaux risques.

## **3) Gestion de l'Environnement**

### **Identification des risques**

La Société doit étudier, identifier et évaluer les risques environnementaux potentiels et doivent mettre en place toutes mesures appropriées pour les réduire ou les éliminer lorsque cela est possible.

### **Agriculture durable**

La Société doit promouvoir le développement de pratiques et de technologies agricoles qui respectent l'environnement et doivent essayer de préserver la biodiversité.

### **Restrictions produit**

La Société doit respecter les lois applicables, règlements et demandes client concernant l'interdiction ou la restriction de substances dans le produit ou son emballage.

### **Eau et eaux usées**

La Société doit mesurer et optimiser les consommations d'eau, plus particulièrement dans les zones de stress hydrique. Les eaux usées devront être mesurées, contrôlées et traitées avant rejet dans le milieu naturel.

### **Climat, énergie**

Les émissions de CO2 liées à la combustion, au transport ou à l'utilisation de produits contribuant à l'effet de serre (liquide réfrigérant, aérosol, etc...) sont identifiées, mesurées, et des actions sont mises en place par la Société pour les minimiser.

### **Eco design**

La Société doit évaluer l'impact environnemental de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis la conception et la production jusqu'à leur utilisation et leur fin de vie, et s'efforcer de réduire cet impact au niveau de chaque étape du cycle de vie du produit.

### **Nuisances et déchets**

Les sources de bruits, de poussières, d'odeurs, de particules et toute autre source de nuisance doivent être identifiées par la Société et, lorsque cela est possible, réduites. Tous les déchets doivent être minimisés à la source, triés, comptabilisés, et évacués dans des centres de tri ou de traitement agréés.

## 4) Ethique et pratiques commerciales équitables

### Intégrité commerciale

Les plus hauts standards d'intégrité doivent être soutenus par la Société au niveau de toutes les interactions commerciales. Les participants doivent avoir une tolérance zéro envers toute forme de corruption, extorsion et détournement (couvrant la promesse, l'offre, le don ou l'acceptation d'avantages indus). Toutes les transactions d'affaires devront être menées de manière transparente et précisément indiquées dans les livres et registres des participants. Le suivi et les procédures d'exécution devront être mises en place pour assurer la conformité avec les lois anti-corruption.

### Révélation d'Informations

Les informations concernant les activités commerciales, la structure, la situation et la performance sont à divulguer en accord avec les règlements applicables et les pratiques industrielles en vigueur. La falsification de rapports ou la déformation de conditions ou de pratiques n'est pas acceptable.

### Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés par la Société. Le transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué d'une manière qui protège les droits de propriété intellectuelle.

### Pratiques commerciales justes, Publicité et Concurrence

De hauts standards sur les pratiques commerciales, la publicité et la concurrence justes doivent être soutenus par la Société. Des mesures appropriées doivent être utilisées pour protéger les informations clients.

## 5) Consommation responsable

Les produits que nous créons, commercialisons et promouvons sont conçus pour être appréciés dans des moments de plaisir et de célébration dans une atmosphère conviviale. Cependant, nous ne devons jamais oublier qu'une consommation excessive ou inappropriée de nos produits par nos consommateurs peut générer des risques pour eux-mêmes et pour d'autres.

Pernod Ricard comprend sa responsabilité envers la société. Si nous souhaitons continuer notre activité et développer nos marques sur le long terme, nous devons maintenir nos engagements envers nos consommateurs et les autorités publiques. Nous voulons rappeler à nos consommateurs de déguster nos marques de manière responsable. La promotion de la consommation responsable fait partie de notre éthique professionnelle.

Nous encourageons nos fournisseurs à sensibiliser leurs employés et le public à la consommation responsable.

Fournisseur:

Nom et adresse de la Société

---

Fournisseur:

Nom du signataire

---

Date

---

Fournisseur:

Signature

---